PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A LUGLON (40) Séance du 3 novembre 2025 Délibération n°2025-77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 28 octobre 2025 à Luglon à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Belin-Béliet le lundi 3 novembre 2025 à 16h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**Date de la convocation : 28 octobre 2025

Étaient Présents: M. BACHÉ Alain, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et M. MARTINEZ Manuel, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de MME BREQUE Claudie et M. ICHARD Vincent, Mme LAFARGUE Marie-Laure portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et M. SARTRE Philippe, Mme WEBER Sophie portant pouvoir de M. BAUDE Vital.

Absents excusés (pouvoirs): M. BAUDE Vital ayant donné pouvoir à Mme Sophie WEBER, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. ICHARD Vincent ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LAFARGUE Marie-Laure, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents: Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. DECLERCQ Cyrille, Mme BEAUMONT Patricia, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GILLE Hervé, M. GLEYZE Jean-Luc, M. LANUSSE Denis, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme PIQUEMAL Sophie (excusée), M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté				
ELUS		VOIX		
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97	
Nombre de Présents	9	Représentant nombre de voix	47	
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour 47		
Total présents et pouvoirs	18	Nombre de voix contre		
		Nombre d'abstentions		
		Ne prend pas part au vote		

ECOMUSEE

Restauration des essieux de la « voiture Palavas » CFX 228

Annule et remplace la délibération 2024-133 du 16 décembre 2024 ;

Depuis les premières années de son fonctionnement (années 1970), l'Écomusée de Marquèze, propriété du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, achemine ses visiteurs par le biais de six voitures-voyageurs provenant de la ligne Montpellier/Palavas-les-Flots, classées au titre des monuments historiques en 1990. Leur fonctionnement quotidien, pendant six mois chaque année, a engendré une usure de certaines pièces mécaniques et une altération de l'état général des voitures (peintures, lambris, planchers, menuiseries, etc.).

Suite à une rénovation complète des parties mécaniques (roues-essieux) des voiture-voyageurs n°220 en 2020, n°219 en 2021 et n°229 en 2023 par la société spécialisée CITEV (Compagnie Internationale des Trains Express à Vapeur / 30140 ANDUZE), travaux ayant bénéficié du soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Département des Landes au titre des monuments historiques, la réfection des essieux d'une quatrième voiture (CFX 228) en 2025 est projetée pour poursuivre la restauration de ce matériel roulant.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A LUGLON (40)

Séance du 3 novembre 2025 Délibération n°2025-77

Le montant du devis s'élève à 21 897 € HT soit 26 276,40 € TTC.

Conformément aux montants proposés par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes, le plan de financement prévisionnel de restauration des 2 essieux-roues de la CFX 228 pour l'année 2025 est le suivant :

	Taux subvention	Total en € HT
DRAC Nouvelle-Aquitaine	40%	8760€
Département des Landes - MH	20 %	4380€
Parc naturel régional	40 %	8760€
Total dépense subventionnable		21 900€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce plan de financement prévisionnel sur les crédits d'investissement 2025
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit, à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte